

# CONSEIL MUNICIPAL

---

---

SESSION DU 12 DECEMBRE 2014

---

Le vendredi 12 décembre deux mil quatorze à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 4 décembre 2014, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de M Frédéric MARESCAUX, qui a donné procuration à Mme CLEUZIOU Kristell ; et Mme Elise SAVINA, qui a donné procuration à Mme Isabelle TANGUY.

Mme Céline QUINQUIS a été élue secrétaire de séance

---

## COMPTE RENDU

---

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13**

**Présents : 11 (sauf pour le point 1, absence de Mme CLEUZIOU Kristell)**

**- Procurations : 2 - Votants : 13**

### 1. TRAVAUX :

---

#### 1.1. Avenants au marché de travaux du local technique :

Monsieur Albert LE GOFF fait le point sur l'avancement du chantier :

La visite des locaux a mis en évidence des modifications à intégrer par rapport au marché initial et il s'avère nécessaire de procéder à des travaux complémentaires :

Lot n° 1 : VRD -

L'entreprise PLOUZENNEC, titulaire du marché Terrassement :

- Avenant n° 1 : 1 545.00€ HT pour la sortie de la fosse, l'évacuation des déblais, le transport et compactage
- Avenant n° 2 :
  - 3 080.00€ HT pour le décapage, terrassement et empierrement pour la réalisation de parking et de stockage de matériel
  - 1 400.00€ HT pour la finition en tout venant 0/30 sur 10 cm + cylindrage
- Avenant n° 3 : nettoyage du talus, chargement et évacuation des remblais : 950€ HT
- Avenant n° 4 : moins-values sur drainage, bordures et voirie : - 5450.00€ HT soit - 6 540.00€ TTC.

Total des avenants : 1 525€ HT soit 1 830€ TTC

Le marché initial étant de 28 899.00€ HT soit 33 988.80€ TTC, cela porte le marché à la somme de 30 424.00€ HT soit 35 818.80€ TTC.

M Jean-Pierre PICHAVANT ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Municipal,**

## **PAR 10 VOIX POUR, vote pour les avenants**

20h15 Arrivée de Mme Kristell CLEUZIQU

### **2. LOTISSEMENT DE PARK GEOT :**

---

#### **2.1. Application de la PVR (Participation pour Voies et Réseaux) :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 juin 2009 instaurant le principe de la Participation pour Voies et Réseaux le territoire de la commune.

Conformément à cette décision, une délibération complémentaire est nécessaire pour appliquer au secteur concerné la PVR spécifique aux travaux effectués.

Des PVR ont déjà été appliquées : (TROYON /LE ROZ) pour des travaux de réseaux ERDF. Pour le secteur du lotissement de Park Géot, la création de la voirie du lotissement, des réseaux d'eau potable, d'électricité et de téléphonie entrent dans le cadre d'une application de la PVR.

La Mairie a sollicité le cabinet LE DOARÉ, maître d'œuvre du lotissement afin d'établir une répartition des coûts des travaux sur les terrains desservis par la voie et les réseaux.

Le calcul estimatif est présenté aux élus pour en délibérer.

Les riverains concernés ont tous été contactés par le Maire.

**Le Conseil Municipal,  
PAR 9 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE,  
Adopte l'application de la PVR pour 4.19 € /m<sup>2</sup>**

#### **2.2. Détermination du prix de vente des lots :**

Monsieur le Maire présente le tableau reprenant l'ensemble des coûts des travaux liés au lotissement de Park Géot : acquisition foncière, maîtrise d'œuvre, travaux, participations pour l'eau potable, l'électricité et la téléphonie.

Le prix de vente proposé est la résultante de ces coûts, divisés par le nombre de mètres carrés des lots.

L'application de la PVR, répartissant une partie des charges sur l'ensemble des terrains desservis par la voirie et réseaux, vient minorer le coût de revient des lots.

**Le Conseil Municipal,  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE  
Fixe à 39.50 € HT soit 46.25 € TTC le prix du m<sup>2</sup>**

### **3. PERSONNEL COMMUNAL :**

---

#### **3.1. Remplacement de la cantinière :**

Monsieur Claude BOLZER informe les conseillers que suite à la demande de mutation de la cantinière, une déclaration de vacance d'emploi a été enregistrée le 30/09/2014 au Centre de Gestion sous le n° V02914097136001, et une offre d'emploi a été déposée à Pôle Emploi.

Le Centre de Gestion du Finistère a été mandaté pour une prestation d'assistance au recrutement (étude des candidatures, participation au jury et préparation logistique).

De nombreux candidats ont postulé et une commission composée de M. le Maire, de M. Claude BOLZER, adjoint au Maire, de Mme Véronique VANET, conseillère déléguée, de Mme AUFFRET, conseillère RH au CDG29, et de Mme Marie-Pierre BODÉRE, Directrice Générale des Services, s'est réunie le 17 novembre. Sept candidats (es) ont été sélectionnés (es) pour un entretien de recrutement.

La commission propose de retenir la candidature de Mr Serge CARAYRE, en CDD de remplacement depuis le 24 novembre.

**Le Conseil Municipal,**  
**PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE**  
**Autorise M. le Maire à nommer Monsieur Serge CARAYRE en tant qu'adjoint technique stagiaire/cuisinier à compter du 6 janvier 2015.**

### **3.2. Recrutement de deux agents recenseurs :**

Madame Isabelle TANGUY rappelle que le recensement de la population sera organisé sur la commune du 15 janvier au 14 février 2015.

Les agents recenseurs débuteront leur mission début janvier : mardi 6 janvier de 14 à 17h30 et mardi 13 janvier de 14 à 17h30, par les séances de formation organisées par l'INSEE avec le coordonnateur communal pour effectuer leurs tournées de reconnaissance.

Madame Isabelle TANGUY fait savoir que la dotation forfaitaire qui sera versée à la commune au titre de l'enquête de recensement 2015 sera de **1 891.00€**.

Cette dotation n'étant pas affectée, la commune en a le libre usage. Plusieurs solutions sont possibles pour établir la rémunération des agents recenseurs et coordonnateur :

- sur la base d'un indice de la fonction publique territoriale
- sur la base d'un forfait
- en fonction du nombre de questionnaires remplis
- rajout d'une indemnité kilométrique ou d'un forfait
- paiement au forfait des séances de formation

Suite à l'annonce POLE EMPLOI, 5 personnes ont fait parvenir leur candidature en Mairie . Deux personnes seront recrutées début janvier : Mme MARZIN et M. SANGUY.

Madame Isabelle TANGUY invite le Conseil municipal à en décider et propose :

- **un forfait de 1.10€ par bulletin individuel collecté et 1.10€ par feuille de logement**
- **une indemnité kilométrique de 110 €**
- **un forfait de 40€ les 2 ½ journées de formation des agents recenseurs.**

Ces dépenses seront imputées au chapitre 012 « charges de personnel » du budget 2015.

**Le Conseil Municipal,**  
**PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE**  
**Vote les indemnités proposées et autorise le Maire à recruter deux agents recenseurs.**

## **4. FINANCES :**

---

### **4.1. Tarifs municipaux 2015 :**

Madame Céline QUINQUIS rappelle les tarifs municipaux de 2014 :

#### **4.1.1. LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX 2015 :**

Monsieur Céline QUINQUIS propose d'augmenter les loyers selon l'indice de référence des loyers créé par la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat.

S'agissant de la date de l'indice de référence à prendre en compte, soit le bail le précise soit à défaut de clause contractuelle fixant cette date, c'est **la date du dernier indice publié à la date de signature du contrat** qui s'applique.

L'indice de référence des loyers est publié chaque trimestre par l'Insee :

l'indice de référence des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre est publié vers le 15 avril ;

l'indice de référence des loyers du 2<sup>e</sup> trimestre est publié vers le 15 juillet ;

l'indice de référence des loyers du 3<sup>e</sup> trimestre est publié vers le 15 octobre ;

l'indice de référence des loyers du 4<sup>e</sup> trimestre est publié vers le 15 janvier suivant.

<b>Période</b>	<b>Date de parution au Journal Officiel</b>	<b>Indice de référence des loyers</b>	<b>Variation annuelle en %</b>
3 <sup>e</sup> trim 2014	22 10 2014	125.24	+ 0,47%
2 <sup>e</sup> trim 2014	25 07 2014	125.15	+ 0,57%
1 <sup>er</sup> trim 2014	11 04 2014	125.00	+ 0,60%

- **précise** que les loyers sont actuellement de :  
**333.85 €** mensuel pour les logements occupés situés au dessus de la bibliothèque,
- **448,33€ mensuel** pour le logement T4 situé au dessus de la cantine municipale et occupé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011
- **Deux T2 Résidence Kreis Ker : 329.99€ (1<sup>er</sup> janvier 2014), dont un vacant**
- **Deux T3 Résidence Kreis Ker : 459.83€ (1<sup>er</sup> janvier 2011)**

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE**

**Approuve les propositions de Mme Céline QUINQUIS et vote la révision annuelle des loyers en fonction de l'indice INSEE de référence connu à la date du terme du contrat et autorise Monsieur Le Maire à émettre les titres correspondants.  
Ces recettes seront imputées à l'article 752 du budget communal.**

#### **Participation des locataires aux frais de chauffage de l'appartement T4 Ecole :**

Madame Céline QUINQUIS,

Propose la reconduction de la participation des locataires aux frais de chauffage du logement communal situé au-dessus de la cantine municipale, à hauteur de 150 € par mois d'hiver.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE**

**fixe à 75 € par mois, la participation des locataires aux frais  
de chauffage sur 12 mois,  
et autorise Monsieur Le Maire à émettre les titres correspondants.  
Ces recettes seront imputées à l'article 70878 : « remboursements de frais » de la  
section de fonctionnement du budget communal de chaque année.**

#### **4.1.2. TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE POUR 2015:**

Madame Céline QUINQUIS rappelle les tarifs 2014 :

**65,00 €** Petite réception, apéritif, expo professionnels – habitant commune et personnel communal,  
**130,00 €** : Petite réception, apéritif, expo professionnels - habitant hors commune,  
**130,00 €** pour une réception de 50 personnes maximum – habitant commune et personnel communal,  
**260,00 €** pour une réception de 50 personnes maximum- habitant hors commune,  
**260,00 €** pour une réception de 50 à 100 personnes maximum – habitant commune, et personnel communal  
**500,00 €** pour une réception de 50 à 100 personnes maximum- habitant hors commune,

***En cas de location de 2 journées consécutives, la seconde journée sera facturée à 50% du montant de la première journée.***

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE**

**Reconduit les tarifs pratiqués en 2014 et approuve les tarifs proposés pour la location de la salle polyvalente.**

#### **4.1.3. CONCESSIONS AU CIMETIERE :**

	<b>2014</b>	<b>Si + 2%</b>	<b>Si + 3%</b>
Concession 15 ans	149.04€	152.02	153.51

Concession 30 ans	184.54€	188.23	190.07
Concession 50 ans	276.52€	282.05	284.81

Madame Céline QUINQUIS propose une augmentation de 2%.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE  
vote les tarifs 2015.**

	<b>Tarifs 2015</b>
Concession 15 ans	152.02€
Concession 30 ans	188.23€
Concession 50 ans	282.05€

Les tarifs concernant le columbarium ont été votés lors du Conseil Municipal du 16 juillet 2009.

<b>COLUMBARIUM</b>				<b>CAVURNE AU SOL</b>			
<b>ACCES</b>	<b>CONCESSION</b>			<b>ACCES</b>	<b>CONCESSION</b>		
	<b>15 ANS</b>	<b>30 ANS</b>	<b>50 ANS</b>		<b>15 ANS</b>	<b>30 ANS</b>	<b>50 ANS</b>
<b>850€</b>	90€	150€	300€	<b>400€</b>	60€	100€	180€

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE  
vote les tarifs 2015.**

#### **4.1.4. TARIFS BIBLIOTHEQUE :**

M. Claude BOLZER salue le travail effectué par les 16 bénévoles de la bibliothèque : 4 permanences d'1h30 par semaine, prêts, choix des ouvrages, couverture des livres, statistiques, rotation des ouvrages, relations avec la BDP, informatisation du fonds....

La fréquentation de la bibliothèque est en hausse : 6000 fréquentations (consultations, prêts, demandes de renseignements, temps d'activité scolaire et périscolaire).

A ce jour, la bibliothèque contient plus de 3000 ouvrages partagés en acquisitions jeunes et adultes (romans, policiers, bandes dessinées, albums, jeunes et enfants, documents dans différents domaines (histoire, sciences, littérature, divertissement ....), des CD et une centaine de DVD. En moyenne, plus de 250 ouvrages sont achetés chaque année.

M. Claude BOLZER rappelle aux élus les tarifs votés en 2014 et présente le tableau comparatif des tarifs des autres communes :

Tarif individuel (ou pour deux enfants) : 5€/an - Tarif famille (enfants et adultes) : 10€/an

PEUMERIT	TREOGAT	TREMEOC	PLOGASTEL
Enfant (1 ou 2) : 5€	Enfant : 4€	Enfant – de 12 ans : 5€	Individuel : 10€
Adulte : 10€	Adulte : 7€	Individuel adulte : 10€	
Famille : 10€		Famille : 15€	Famille : 15€

M. Claude BOLZER propose de reconduire les tarifs 2014.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE  
vote les tarifs 2015 suivants :  
tarif enfant (individuel ou pour deux enfants) : 5 €/an  
tarif adulte et famille : 10€/an**

#### **4.1.5. CONVENTION D'UTILISATION DES SALLES PAR LE COMMERCE Ty Mô Jet**

Madame Céline QUINQUIS expose aux élus la convention contractualisée entre la Mairie et le commerce « TY MO JET» en 2011, qui ouvre l'utilisation par le commerce des salles communales à l'année.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE  
Se prononce pour un forfait annuel de 250€ pour la location des salles  
par Mme Charlotte BETEAU, Ty Mô Jet.**

#### **4.1.6. TARIFS TELECOPIES OU SCAN:**

0,30 € la feuille pour une communication locale,  
 0,50 € la feuille pour une communication en France,  
 1,00 € la feuille pour une communication à l'étranger,

#### **4.1.7. TARIFS PHOTOCOPIES :**

En noir et Blanc :	En couleur :
0,15 € la feuille A4,	0,30 € la feuille A4,
0,10 € la feuille A4 si papier fourni,	0,25 € la feuille A4 si papier fourni,
0,30 € la feuille A3	0,60 € la feuille A3
et 0,20 € la feuille A3 si papier fourni.	et 0,50 € la feuille A3 si papier fourni.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
 PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE  
 approuve les tarifs proposés de télécopies, photocopies.**

#### **4.2. Choix de l'organisme prêteur pour prolonger la ligne de trésorerie :**

Madame Céline QUINQUIS, Conseillère déléguée aux Finances, rappelle la délibération du 9 octobre 2014 sollicitant une ligne de trésorerie de 250 000€ et optant pour la proposition du CREDIT AGRICOLE afin de couvrir temporairement le financement des travaux du lotissement de Park Géot.

Cette ligne de trésorerie n'ayant pas été activée, une demande de ré-actualisation des conditions a été faite auprès du CREDIT AGRICOLE.

<b>250 000€</b>	<b>durée</b>	<b>taux</b>	<b>base</b>	<b>Commission d'enregistrement</b>	<b>Frais de dossier</b>
<b>CREDIT AGRICOLE</b>	<b>1 AN</b>	Euribor 3 mois moyenné : + 1.85%  + 1.825%	<b>365 jours</b>  <b>360 jours</b>	0.25% l'an soit 375€ payés par trimestrialité de 93.75€	<b>350€</b>
(Euribor 3 mois moyenné de mai 2014 : 0.325%)					

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
 PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE  
 Autorise le Maire à solliciter une ligne de trésorerie de 250 000€  
 auprès du CREDIT AGRICOLE aux taux réactualisés comme ci-dessus.**

#### **4.3. Subvention « Arbre de Noël » à l'école :**



Monsieur Claude BOLZER présente la demande de subvention faite par les enseignantes de l'Ecole des 3 Pommiers concernant l' « Arbre de Noël » à hauteur de 9€ par élève pour les cadeaux de fin d'année, soit  $9 \times 71 = 639$  € TTC à verser à l'OCCE (Compte Coopérative Scolaire Ecole)

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE  
Vote la subvention de 639 € qui sera versée à l'OCCE.**

## **5. COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

---

### **5.1. Approbation du rapport d'activités 2013 :**

M. le Maire expose le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) et du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), qui a été transmis à tous les conseillers municipaux.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE  
Approuve le rapport de la communauté de communes et du CIAS.**

### **5.2. Réflexion sur le schéma de mutualisation :**

La Communauté de Communes a engagé une réflexion partagée sur le schéma de mutualisation.

Il s'agit de poser les enjeux de l'action communautaire pour demain en tenant compte des nombreuses compétences déjà agrégées à la CCHPB (déchets, voirie, assainissement collectif et non collectif, équipements communautaires, jeunesse et culture, logement, zones d'activités économiques...)

La réflexion porte désormais sur un nouveau niveau de mise en commun des moyens matériels et humains pour avancer ensemble.

(cf diapos)

Les élus sont invités à faire des propositions sur des nouvelles formes de mutualisation.

### **5.3. Instructions des dossiers d'urbanisme :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 25 juin 2014, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden a validé le principe de création d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme à l'échelle intercommunale, sans transfert de compétence.

La DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) n'instruira plus les demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Une convention devra être signée avec les services de l'état pour préparer ce transfert.

Il demande au conseil de délibérer sur :

1. Le principe de l'exercice de l'instruction des autorisations d'urbanisme à l'échelle communautaire
  2. Le principe d'accompagnement des services de l'Etat en période de transition
  3. L'autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer cette convention
- Cependant, pour la seule commune de Peumerit, du fait d'avoir retenu l'option « Compétence Etat » pour l'instruction des dossiers d'urbanisme lors de l'élaboration de la carte communale en 2003, le service urbanisme de la DDTM continuera à instruire les dossiers pour la commune jusqu'au 31 décembre 2016.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
PAR 13 VOIX POUR, L'UNANIMITE  
Se prononce favorablement sur ces trois propositions avec prise  
d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

M Le Maire s'engage à soumettre aux élus la convention avant de la signer.

## **6. QUESTIONS DIVERSES :**

---

### **6.1. Candidature AMI (Appel à manifestation d'intérêt) pour la réhabilitation de friche de centre bourg :**

Monsieur le Maire présente le dossier de candidature de la commune de Peumerit à l'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) « Revitalisation de l'habitat en centre bourg », dossier transmis au Conseil Général.

Le projet a été initié en 2013 en concertation avec les services du Conseil Général 29, Habitat 29, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

La commune de Peumerit et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ont convenu de s'associer pour engager une politique foncière (convention d'acquisition de foncier signée avec l'EPFR), et le projet a été inscrit au contrat de territoire du Haut Pays Bigouden, avec avis favorable de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

L'objet de cet AMI est d'accompagner des projets de redynamisation de centralités de proximité nécessitant un effort de revitalisation sur les plans démographique, économique et en matière de logement. Ainsi, les actions ciblées concernent particulièrement la rénovation de l'habitat, mais également les services à la population, le commerce et le développement durable.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE  
Vote pour déposer la convention AMI**

### **6.2. Devis pour le renouvellement de l'antivirus de la Mairie :**

Mme Véronique VANET fait part du besoin de renouvellement de l'anti-virus de la Mairie, installé sur les 4 postes. Un devis a été proposé par la société ALSYONE de Tréogat, qui est notre prestataire maintenance informatique :

- Logiciel antivirus AVG 4 utilisateurs (licence valable 2 ans) : 210€ HT- 252€ TTC

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE, retient le devis de DEV-CRY Informatique (Plonéour-Lanvern) à 399€ TTC.**

### **6.3. Devis pour le remplacement du PC de la Bibliothèque municipale :**

Monsieur Claude Bolzer informe les conseillers du besoin de remplacement de l'ordinateur de la Bibliothèque.

Deux devis ont été demandés :

- [www.materiel.net](http://www.materiel.net) :  
PC bureautique, processeur Intel Pentium G3240, Intel HD Graphics, 4 Go DDR3 de marque Starter II + 2 enceintes : 332.88€ TTC
- Dev-Cry Informatique (Plonéour-Lanvern) :  
Ordinateur sur mesure bureautique : Cooler Master N200, kit DDR3 Kingston, 4 Go : 399.00€ TTC.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE  
Le devis de Dev-Cry Informatique (Plonéour-Lanvern) à 399 € TTC**

### **6.4. Prise en charge des frais de levée d'hypothèques dans le cadre de l'acquisition Hent Park Géot aux consorts Monfort**

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la vente par les Consorts Monfort à la Commune d'une parcelle de terrain menant à Park Géot, des provisions de frais de main levée partielles d'hypothèques ont été facturés par le notaire Me Malléol (600€.)

Il a été entendu que la commune de Peumerit prendrait à sa charge ses frais.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE**

\*

**Autorise M. Le Maire à prendre en charge les frais de levée d'hypothèques supportés par les vendeurs de terrain (Consorts Monfort), pour l'acquisition d'une largeur de voirie Hent Park Géot,**

**Vote le remboursement des frais déjà payés par Mme Isabelle MONFORT, pour 76€.**

**6.5. Réseau Rural d'Education (RRE BIGOUD) :**

M. Claude BOLZER, Adjoint au Maire présente la demande de subvention du RRE BIGOUD.

Un projet de réseau a été élaboré cette année encore, afin de permettre aux enfants des écoles de L'île-Tudy, Peumerit, Tréguennec et Tréogat de se rencontrer plusieurs fois dans l'année lors de sorties à thème (chorale, cinéma, rencontres sportives...). Ce réseau est financé par le Conseil Général (9€ par enfant), les APE, ainsi que par les communes.

Une subvention de 6€ par enfant est demandée à la commune de Peumerit, soit 71 X 6€ : 426€

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote,  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE  
la subvention de 426€ au Réseau Rural d'Education (RRE BIGOUD)**

**6.6. Subvention complémentaire JSP 2005 pour prise en charge distribution électrique du Fest-Noz**

Monsieur le Maire présente les travaux effectués par Monsieur Pascal LAUDEN pour la distribution électrique du Fest Noz, d'un montant de 400€, payés par la JSP 2005.

Monsieur Le Maire propose de rembourser la JSP 2005

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote,  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE  
Le remboursement des 400€ à la JSP 2005**

**6.7. Classement dans le domaine public de la voirie du lotissement communal :**

Monsieur Albert LE GOFF propose d'intégrer dans la voirie communale, la voirie du lotissement communal ainsi que la parcelle ZR0026 ;

Conformément aux articles L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le Conseil Municipal peut classer une voie communale sans enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Toutes ces voies sont ouvertes à la circulation du public.

**Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces informations  
et après en avoir délibéré,  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE,  
Emet un avis favorable à la modification du tableau de classement de la voirie  
communale tel que présenté par A. LE GOFF,  
Adopte le tableau de classement de la voirie communale qui établit la liste des voies  
concernées classées dans le domaine public communal.**

**6.8. Devis ERDF pour l'atelier communal :**

Monsieur Albert LE GOFF présente le devis ERDF pour le raccordement de l'atelier communal d'un montant de 1319.15 €.

**Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces informations  
et après en avoir délibéré,  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE,  
Vote le devis ERDF pour un montant de 1319.15 €**

**6.9. Projets d'école 2014-2015 :**

Monsieur Claude BOLZER présente les projets d'école 2014-2015 :

**Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces informations  
et après en avoir délibéré,  
PAR 13 VOIX POUR, A L'UNANIMITE,  
Vote les projets d'école 2014-2015 d'un montant de 6185 €  
pris en charge par la commune.**

***Compte rendu publié dans la presse le      décembre et affiché le 13 décembre 2014.***

***Le Maire***

***Les conseillers municipaux***

***Jean-Louis CARADEC***